



Délai entre la mutation et la démission pour suivi de conjoint

Par Laurieg

Bonjour,

Mon conjoint a été muté à La Rochelle le 1er novembre dernier.

Avec le contexte sanitaire je suis restée en télétravail dans mon entreprise. Mais cette situation ne va pas durer car mon employeur a mis en place un nouvel avenant avec un régime à 60% sur site et 40% en télétravail. Et ce régime va commencer en mai. De ce fait je ne pourrais plus travailler pour cette entreprise.

Je souhaite donc démissionner pour suivi de conjoint mais j'ai peur que pôle emploi me refuse les indemnités de chômage car ma démission intervient plusieurs mois après la prise de poste de mon conjoint.

J'ai vu que pôle emploi pouvait me demander un justificatif supplémentaire pour justifier ma démission si tardive (venez de bien, changement d'école pour enfant...)

Pouvez vous me dire si pôle emploi peut me refuser de verser les indemnités si je n'ai pas de justificatif autre que la lettre de mutation?

Merci pour votre réponse

Laurie